

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté d'Agglo d'Epinal
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	26CA030
Date de mise en ligne :	Le mardi 08 septembre 2026 à 07:30:01
Date de clôture :	Le lundi 09 novembre 2026 à 12:00:00
Titre :	EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORTS Scolaires et de Proximité organisées par la CAE
Descriptif :	La présente consultation a pour objet la désignation des opérateurs économiques qui prendront en charge l'exploitation des lignes de transports scolaires et de proximité organisées par la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 2 Posée le 09/10/2026 à 17:37:38

Nous comprenons que le candidat est autorisé à utiliser en réutilisation des véhicules affectés à d'autres réseaux que celui de la CAE.

De ce cas, pouvez-vous préciser les stipulations contractuelles concernant la livrée de ce véhicule ?

Répondue le 16/10/2026 à 14:42:04

Bonjour,

La Communauté d'agglomération d'Épinal et la Région Grand-Est sont actuellement en cours de discussion pour faire cohabiter, sur un même véhicule, la livrée légère « BOOJE » et la livrée régionale.

Ces discussions n'ont pas, pour l'instant, pu aboutir.

Le résultat de ces discussions sera transmis au candidat qui sera retenu au début de l'année 2027.

En fonction du résultat de ces discussions, la C.A.E. pourra appliquer des dérogations concernant la livrée « BOOJE » sur les véhicules qui sont à la fois utilisés sur la Région Grand-Est et sur le présent marché.

Ces dérogations seront mentionnées dans le C.C.T.P. (article 32-1), en phase de mise au point du Contrat.

cordialement,

Pour le service des marchés publics

Marie-Christine Thouvenot

Question n° 1 Posée le 06/10/2026 à 17:55:38

Sur les FTL secteur d'Epinal Nord - Phase 1 V2 et FTL secteur d'Epinal Nord - Phase 2 V2, onglet

EN3 - retour, n'apparaît pas la course EN3R03 valable en LMJV - MNIS - départ d'Epinal à 18h20 arrivée à Frizon à 18h50 qui est réalisée dans le cadre du marché actuel et visible sur le site Booje. Que devons-nous prendre en compte dans la réponse ?

Sur les FTL secteur d Epinal Sud - Phase 1 V2 et FTL secteur d Epinal Sud - Phase 2 V2, onglet ES58, la course de 18h05 au départ D'Epinal Pont Pach arrivée à 18h15 à Gare Routière est valable en LMJV alors que cette course n'existe dans le marché actuel que le mercredi uniquement. Que devons-nous prendre en compte dans la réponse ?

Selon le CCPT article 29 : Le Titulaire ne peut pas, de lui-même, pour un lot donné, utiliser d'autres véhicules que ceux du lot considéré, sauf dérogation écrite et préalable du Pouvoir adjudicateur accordée sur demande motivée du Titulaire.

De la même manière, les véhicules affectés d'un lot donné ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'un autre lot que le Titulaire aurait également à mettre en œuvre, sauf dérogation écrite et préalable du Pouvoir adjudicateur accordée sur demande motivée du Titulaire.

Doit-on comprendre que l'exploitant ne pourra utiliser un même véhicule pour réaliser des courses du lot Nord et du lot Sud ?

Doit-on comprendre également que l'exploitant ne pourra utiliser en réutilisation des véhicules affectés à d'autres réseaux que celui de la CAE ?

Dans le cas où la réutilisation d'un véhicule avec un marché extérieur à cette consultation serait autorisée quelles sont les préconisations à prendre en compte concernant la livrée de ce véhicule ?

Répondue le 09/10/2026 à 15:29:12

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les réponses à cette série 1 de questions ainsi que les documents que nous venons de modifier et de mettre en ligne dans les pièces du DCE (quatre nouvelles F.T.L : deux pour le lot nord, et deux pour le lot sud)

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Pour le service des marchés publics

Marie-Christine Thouvenot

Fichier transmis : reponsesSerieQ1-20261009.zip